

PRÉSENTATION DE DISPOSITIF

L'Institut du Droit Local

L'Alsace et la Moselle bénéficient, en raison de leur histoire complexe, d'un droit particulier qui touche de nombreux domaines (artisanat, associations, assurances, chasse, cultes, droit communal, droit du travail, faillite civile, justice, partage judiciaire, procédure civile, professions juridiques, publicité foncière, sécurité sociale, voies d'exécution, etc.).

La structure :

L'IDL est un organisme à vocation scientifique et documentaire consacré au droit local Alsacien-Mosellan

L'IDL est un **centre de documentation** comportant une bibliothèque de 2200 ouvrages et un fichier documentaire de 18 000 références.

L'IDL a un **site internet** (idl-am.org) offrant une actualité du droit local et contient une présentation des principaux textes. Il offre la possibilité de poser des questions juridiques auxquelles les juristes de l'IDL répondent.

Un **centre d'information sur le droit local** ; renseignements juridiques par téléphone, par écrit, par courrier électronique ou sur place, sur rendez-vous. Il produit des études et des recherches sur le droit local et organise des journées d'information. L'IDL est un **centre de formation**, il organise et assure des journées de formation à la demande, dans tous les domaines du droit local et plus particulièrement le droit du travail, le droit communal, la chasse, les associations, la procédure civile, la publicité foncière .

Par ailleurs, l'Institut produit des **publications**, il a créé sa collection d'ouvrages "Publications de l'IDL" et édite un bulletin de liaison périodique, qui depuis janvier 1993 s'intitule "La Revue du Droit Local".

L'IDL est doté d'un **Conseil Scientifique**.

L'IDL assure le **secrétariat technique de la Commission du droit Local**, et effectue une veille juridique permanente des projets de textes législatifs ou réglementaires susceptibles d'affecter le droit local.

L'IDL assure une **veille juridique** permanente des projets de textes législatifs ou réglementaires susceptibles d'affecter le droit local

Enfin, l'IDL apporte son **expertise à la Commission de codification** et aux services ministériels.

Les missions :

L'Institut du droit local est un organe technique et scientifique à la disposition des institutions et du public confrontés au droit local.

Il a pour objet de promouvoir une meilleure connaissance du droit en usage dans les trois départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Ses principales missions sont :

- l'information
- la documentation
- le renseignement juridique
- la formation
- le suivi des réformes législatives et réglementaires
- la codification

Contact

INSTITUT DU DROIT LOCAL
8 rue des Ecrivains BP 60049
67061 STRASBOURG cedex
03 88 35 55 22 - www.idl-am.org
idl20433@orange.fr

L'Institut est sollicité principalement par téléphone (du lundi au jeudi entre 14 h et 16 h), courrier ou fax ; les consultations sur place sont également possibles sur rendez-vous uniquement.

Si **votre demande est plus complexe**, vous pouvez soumettre la question par courriel à une des juristes de l'Institut, ou vous rendre dans notre centre de documentation afin de consulter les documents disponibles. (Pour les consultations sur place prière de téléphoner pour prendre rendez-vous au préalable).

Vous pouvez notamment consulter le jurisqueuseur « Alsace Moselle » (4 volumes) qui comporte les textes et les commentaires actualisés les plus détaillés sur les différents aspects du droit local.

Les demandes de renseignements sont en principe gratuites. Toutefois, si la demande implique une recherche approfondie et la réalisation d'une étude écrite, l'Institut peut subordonner ce travail à une participation financière.

Sources :

<http://www.idl-am.org/>

http://www.idl-am.org/?page_id=598